



# Profession ÉDUCATION

N° 247 | Juillet-août-septembre 2016 | 2,50 €



**VERS UN BAC  
MODULAIRE !**



mgen<sup>★</sup>

MUTUELLE  
SANTÉ  
PRÉVOYANCE

MA SANTÉ, C'EST SÉRIEUX.

J'AI  
CHOISI  
MGEN

“Quand on est sportif de haut niveau, la santé c'est essentiel. Et se sentir bien protégé est un réel avantage sur le chemin de la victoire. C'est pourquoi je ne m'entoure que des meilleurs. Pour son engagement, pour sa solidarité, pour la performance de sa protection santé et la qualité de son accompagnement, j'ai choisi MGEN.”

MARTIN FOURCADE, *Champion du Monde  
et Champion Olympique de biathlon.*

mgen.fr

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

## 4 ÉDITO

### Pour une année électorale utile !

la démocratie, on l'oublie trop souvent, se fonde au moins autant sur la pratique du débat public que sur les élections libres.

## 6 ACTUALITÉ

### Seconde générale et technologique

Le redoublement n'est plus proposé au palier d'orientation.

### Direction d'école

Une charte de confiance pour transformer en profondeur l'école.

### Rentrée 2016, suivez l'orange !

Les militants du Sgen-CFDT accueillent professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires.

### Lycée professionnel

Du nouveau ?

### Budget ESR 2017

La CFDT à l'œuvre.

## 9 DOSSIER



### Vers un bac modulaire !

Interroger de façon réaliste le bac de demain.

**DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:** Frédéric Sève. **RÉDACTEURS EN CHEF:** Franck Loureiro et Adrien Ettwiller. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE:** Aline Noël et Christophe Caulier. **RÉDACTION:** Joël Bonenfant, Vincent Bernaud, Alain Candau, Adrien Ettwiller, Pascal Kittel, Françoise Lambert, Didier Locicero, Jean-Louis Lopez, Franck Loureiro, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Nathalie Noël, Elisabeth Ritzenthaler, Sophie Santraud, Frédéric Sève, Alexis Torchet, Guillaume Touzé, et avec la participation de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage). **IMPRESSION:** ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP:** 1015 S07555. **ISSN:** 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél.: 01 56 41 51 00. Fax: 01 56 41 51 11. Mél: fede@sgen.cfdt.fr - http://sgen-cfdt.fr **PUBLICITÉ:** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email : impub@impub.fr / Tél. : 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE:** © Vege / Fotolia.

## 18 INFO PRO

### Professeurs des écoles

Les fonctions oubliées.

## 19 MILITANT-ES

### Mayotte

Des défis gigantesques, en particulier dans le domaine éducatif...



## 20 REPORTAGE

### Sylvie Leclerc-Reynaud

Des ateliers de philosophie pour les élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>.

## 21 NUMÉRIQUE

### Assurer la transition numérique dans nos sociétés

Entretien avec Daniel Kaplan, dirigeant de la Fondation internet pour une nouvelle génération (Fing).

## 22 L'INVITÉ DU MOIS

### Éric Nédelec

Quels enjeux pour l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ?

IMPRIM' VERT®





---

## ÉDITO

# Pour une année électorale utile !

LE PROCESSUS DES PRIMAIRES A POUR CONSÉQUENCE PREMIÈRE DE FAIRE DÉMARRER LA CAMPAGNE ÉLECTORALE SIX MOIS PLUS TÔT. C'est une bonne chose : la démocratie, on l'oublie trop souvent, se fonde au moins autant sur la pratique du débat public que sur les élections libres. Et l'ampleur des défis – économiques, éducatifs, écologiques, sociaux – rend plus que jamais nécessaire la délibération collective.

Malheureusement, l'entrée en scène des « impétrants » a pour l'instant été plus prodigue en testostérone qu'en matière grise. La menace terroriste et la peur de l'avenir ont favorisé des postures martiales ou radicales qui se réduisent à une pantomime caricaturale.

Nous avons besoin d'une année électorale utile. Nous avons besoin d'un débat républicain qui ne se recroqueville pas sur les vieux thèmes régaliens ou sur des valeurs toujours trop abstraites, mais qui permette enfin la construction d'un projet de société. Les personnels du service public sont plus particulièrement en attente de réponses sur le sens de leur travail, sur la nature de leurs missions et même sur leur place dans la société qui se construit. Ce sont ces questions, ce sont leurs questions que le Sgen-CFDT veut porter dans la campagne électorale qui s'ouvre et que les dossiers de *Profession Education* présenteront dans les mois prochains.

### FAIRE ÉVOLUER LE BACCALAURÉAT POUR BÂTIR LA « SOCIÉTÉ APPRENANTE »

La première question que nous posons, dès ce numéro, est celle de l'évolution du baccalauréat. Il ne s'agit pas de ripoliner l'antique totem républicain, mais de savoir comment on le fait évoluer pour permettre la construction d'un « BLMD » (bac, licence, master, doctorat), c'est-à-dire d'un système de formation cohérent qui emmène les élèves et les

étudiants de la sortie de l'enseignement obligatoire jusqu'à l'insertion professionnelle, et qui le fait en garantissant l'égalité des chances.

Cette question sur le baccalauréat, les candidates et les candidats devront y répondre. Chacun sait que le bac doit changer, mais personne n'ose le dire : se saisir du sujet serait donc un acte politique significatif. Mais surtout, derrière la question de la transformation du premier grade universitaire se cachent plusieurs enjeux fondamentaux.

En premier lieu, il y a celui du travail des personnels, à qui on demande de compenser les incohérences et les carences du système – en matière de pédagogie, d'orientation, d'accompagnement. L'organisation des différents acteurs de ce « BLMD » est aussi à interroger : veut-on qu'ils s'ignorent, voire qu'ils se concurrencent, ou qu'ils coopèrent intelligemment ? Il en est de même pour leur mission : s'agit-il de sélectionner et de dégager une élite, ou de travailler à la réussite de tous les étudiants pour atteindre le plus haut niveau possible de formation ? Plus encore, il va falloir se prononcer sur l'articulation entre enseignement et formation tout au long de la vie, entre enseignement et recherche enfin, pour dire comment on s'engage dans la construction de la « société apprenante » que nous appelons de nos vœux.

### RÉHABILITER LA PÉDAGOGIE

Le Sgen-CFDT entend également interroger les candidates et les candidats sur le mauvais traitement qu'on réserve dans notre pays à la pédagogie. Non seulement nous investissons trop peu dans la formation et encore moins dans la recherche pédagogique, mais la qualité de pédagogue ne fait l'objet d'aucune reconnaissance sociale, quand elle n'est pas moquée et dénigrée par les réactionnaires de tout bord. Une espèce de « sottise nationale » qu'il y a pourtant urgence à dépasser.

N'oublions pas que la pédagogie est d'abord un métier, le métier de tous les enseignants et éducateurs. Comment peut-on prétendre résoudre le malaise qui taraude ces professions si on continue de mépriser ce qui constitue le cœur de leur activité ? De même que les diatribes contre l'assistantat sont une agression contre ceux dont le métier, et l'honneur, est de porter assistance à toutes les détrences sociales, les rodomontades antipédagogiques sont une attaque contre ceux dont le métier est d'éduquer et de former. Mais il ne suffira pas de changer le discours pour réhabiliter la pédagogie. Il y a des actes à poser, des politiques à mener. Il faut par exemple développer le financement de la recherche en pédagogie. Il faut également consolider et développer la formation pédagogique, de la maternelle à l'université, en formation initiale et plus encore en formation continue. Il faut enfin reconnaître l'investissement pédagogique des personnels dans l'évaluation et le déroulement de carrière. Miser sur la pédagogie, c'est croire en l'éducabilité de tous et donc en la promesse républicaine d'une société plus démocratique et plus égalitaire. À chacun de se prononcer, donc.

### **UN EMPLOI PUBLIC ATTRACTIF SUR TOUT LE TERRITOIRE**

Le mépris de la pédagogie n'est sans doute pas pour rien dans les difficultés de recrutement des métiers de l'éducation et de l'enseignement. Voilà un autre des défis de la prochaine législature : assurer l'attractivité de tous les emplois publics sur l'ensemble du territoire. C'est une condition de l'égalité d'accès au service public, et c'est aussi un dû aux personnels des établissements les plus difficiles, qui se retrouvent bien souvent à travailler en équipes incomplètes et avec un fort turn-over.

L'accord sur les parcours professionnels, les carrières et rémunérations (PPCR) donne des éléments de réponse par la revalorisation des traitements et des déroulements de carrière : il faudra déjà s'engager à l'appliquer complètement, dans toutes ses dimensions. Mais il va falloir aller plus loin pour certains postes, certaines fonctions et surtout certains établissements. L'accompagnement professionnel, pas seulement pour les débutants, doit devenir la règle : il n'est pas normal qu'on laisse les contractuels sans formation, les personnels en difficulté sans soutien, et surtout que ceux qui travaillent dans les territoires les plus défavorisés ne se sentent

pas pleinement et quotidiennement soutenus par la République. Voilà un autre chantier sur lequel les candidates et les candidats sont attendus.

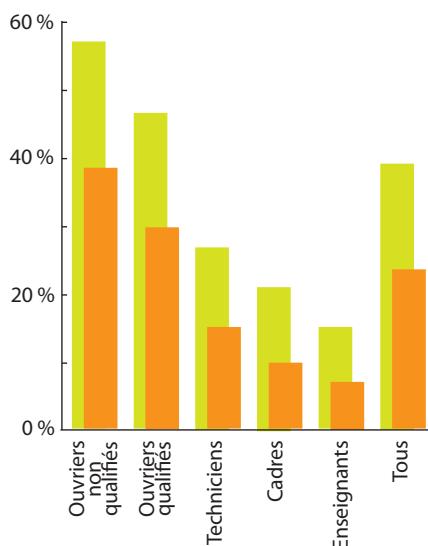
### **POUR UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE**

Le Sgen-CFDT les interpelle enfin sur la gouvernance des services publics. Ce thème que nous étions longtemps seuls à mettre en avant semble s'imposer dans le débat public et dans l'agenda des politiques. Mais il reste bien des ambiguïtés à lever. La première porte sur l'autonomie des établissements – scolaires, universitaires, scientifiques et autres. Il n'y a certes plus grand monde pour mettre en cause la nécessité de l'accroître : on ne gère pas un service public d'éducation, de formation, ou de recherche comme on gère l'administration préfectorale. L'autonomie, c'est avoir confiance dans la professionnalité des équipes, et miser sur les ressources du travail collaboratif, en particulier à l'heure de la révolution numérique. L'autonomie est également la condition de l'innovation, qu'il est temps d'admettre comme une dimension normale de la pratique de nos métiers.

Mais encore faut-il que cette autonomie s'accompagne d'une démocratisation de fonctionnement, et que la déconcentration ne soit pas un simple transfert de l'autoritarisme au niveau local. L'autonomie que nous souhaitons, c'est bien celle des collectifs de travail avec une ouverture aux usagers et aux différents partenaires, notamment les collectivités territoriales. L'autonomie doit bien sûr s'accompagner des moyens nécessaires pour l'assumer. Mais elle doit surtout être l'occasion de développer un dialogue social local, par lequel les personnels doivent conquérir une capacité d'agir sur leurs conditions de travail. Cela suppose des organisations du travail moins rigides, ainsi que les espaces de dialogues nécessaires pour en discuter au plus près des agents. Cela suppose donc une nouvelle conception de l'encadrement, dont le rôle ne peut plus se résumer à la seule loyauté envers la hiérarchie.

Ce que nous attendons, pour résumer, c'est un projet ambitieux et concret pour le service public, mobilisateur pour ses personnels et répondant à la demande d'égalité de nos concitoyens.

Évolution du taux d'élèves en retard en classe de 3<sup>e</sup> selon la CSP (en jaune : 2004, en orange : 2013).



Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité.  
 Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de 3<sup>e</sup>, Segpa inclus, enseignement public et privé.

Taux de réussite au baccalauréat général et technologique et retard en 3<sup>e</sup> (en bleu : taux de réussite ; en rouge : taux de retard).



Source : MENESR-DEPP, système d'information Scolarité et Examens.  
 Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, élèves de 3<sup>e</sup>, Segpa inclus, enseignement public et privé.

Seconde générale et technologique

# Fin du redoublement

Par Vincent Bernaud

Beaucoup d'enseignants ont découvert lors du troisième trimestre de l'année 2015-2016 que le redoublement ne pouvait plus être proposé par le conseil de classe au palier d'orientation de fin de seconde générale et technologique.

Le décret n° 2014-1377 du 18 novembre 2014, entré en vigueur en septembre 2015, applique une mesure de la loi de refondation de l'École, le principe d'un refus de la stigmatisation de la difficulté scolaire. L'inefficacité pédagogique du redoublement, constatée depuis longtemps, se trouve ainsi traduite sur le plan règlementaire. Dorénavant, seules les familles peuvent demander le redoublement, lequel n'a vocation qu'à « pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires ».

Pour le Sgen-CFDT, ce décret doit être l'occasion d'interroger la mise en œuvre concrète de l'accompagnement pédagogique tout au long du parcours scolaire, sans quoi cette disposition ne constituera qu'une mesure d'économie budgétaire. Les équipes pédagogiques doivent donc disposer des moyens nécessaires aux modalités d'accompagnement ou aux remises à niveau prévues par le décret. Deux principes doivent guider l'attribution de ces moyens. Tout d'abord, ils doivent faire l'objet d'une dotation différenciée en fonction des établissements et des publics accueillis. Ensuite, l'accompagnement personnalisé et le tutorat doivent être organisés en fonction des besoins des élèves selon des modalités laissées à l'initiative des équipes éducatives.



© Geralt / Pixabay



© ArtsyBee / Pixabay

Direction d'école

## Une charte de confiance

Début 2016, le groupement de défense des idées des directeurs d'écoles (Gdid) avec, entre autres, le Sgen-CFDT, ont publié une charte fonctionnelle de confiance. Elle visait à pointer l'importance d'un pilotage collaboratif entre des inspecteurs de l'Éducation nationale et des directeurs, et réclamait une véritable simplification des tâches. Il s'agissait aussi d'inciter le ministère à une mise en œuvre concrète, sur le terrain, du référentiel-métier publié en 2014 qui reconnaît les missions des directeurs et leur rôle. Cette évolution est une étape importante vers une transformation plus profonde de l'organisation de l'école.  
<http://urlz.fr/41bA>



Retrouvez toute l'actualité sur notre site [sgen.cfdt.fr](http://sgen.cfdt.fr)



Rentrée 2016

## Suivez l'orange !

Par Élisabeth Ritzenthaler

Sourire, enthousiasme et attention : c'est ainsi que les militants du Sgen-CFDT Créteil ont accueilli, fin août, les professeurs et conseillers principaux d'éducation (CPE) stagiaires, réunis pour leur rentrée.

Partout en France, des centaines de militants du Sgen-CFDT ont fait de même. Céline raconte : « Je leur souhaite la bienvenue et suis là en tant que collègue pour les aider à se repérer. Tout est nouveau pour eux et leur année de stage les inquiète un peu. Nous veillons à ne pas laisser les stagiaires tout seuls. Nous leur proposons un collectif concret et nous les épaulons. »

Difficile en effet pour les collègues débutants de concilier responsabilité d'une classe et préparation du master. Ils ont besoin d'information et d'accompagnement. Pour cela, les militants CFDT seront présents dans les Espé, notamment pour les aider lors des reclassements, des affectations et des titularisations. Le Sgen-CFDT met en outre à la disposition de tous un outil, Sgen + (<http://sgenplus.cfdt.fr>), qui propose information et suivi individualisés par des représentants du personnel.

Un ou plusieurs stagiaires sont peut-être sur votre lieu de travail. Prenez le temps de les accueillir, de leur présenter leurs collègues et leur établissement. Pour eux, c'est essentiel pour bien démarrer leur année de stage.

## Du nouveau pour le lycée professionnel ?

Deux circulaires publiées le 29 mars 2016 prolongent la circulaire de rentrée 2016. La première, « Réussir l'entrée en lycée professionnel », vise à améliorer la transition entre le collège et le lycée professionnel en promouvant les conventions de jumelage entre le collège, les lycées professionnels et les centres de formation des apprentis. Au-delà, elle annonce également deux nouveautés. D'une part, l'allègement de la pression certificative qui pesait sur l'année de seconde, avec la suppression des contrôles en cours de formation liés au diplôme intermédiaire. Si le Sgen-CFDT est favorable à cette mesure, il ne souhaite pas leur remplacement par des examens finaux. D'autre part, la réversibilité des choix d'orientation jusqu'aux vacances de la Toussaint, ceci pour corriger ce que le ministère appelle « des erreurs manifestes d'orientation » vers la voie professionnelle, vers un niveau de diplôme ou vers une spécialité. L'application nationale Affinnet permettra d'identifier les places vacantes, d'exprimer le vœu de l'élève et de procéder à l'affectation. Le Sgen-CFDT est favorable à la notion de parcours en matière de formation et d'orientation. Il faut reconnaître le droit à l'erreur et, surtout, apporter des solutions. Cependant, la réponse conçue par le ministère est la conséquence du choix fait de maintenir des secondes professionnelles très spécialisées. La seconde circulaire, « Organisation et accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel », en précise notamment les objectifs. Ainsi, elle développe certaines mesures de la loi du 10 juillet 2014 encadrant le recours aux stagiaires par les entreprises. Elle instaure une session pour préparer la première période de formation en milieu professionnel, elle limite le nombre de stagiaires suivis par un même enseignant référent, présents en même temps dans la même entreprise et encadrés par un même tuteur.

## En bref

### Soutenir la médecine scolaire

#### Le Syndicat national des médecins de santé publique de l'Éducation nationale (Snamspen) et le Sgen-CFDT

ont lancé une pétition en juillet 2016 pour soutenir la médecine scolaire. Celle-ci contribue à la réussite des élèves en répondant à leurs besoins en matière de santé physique et psychique, et en orientant leur prise en charge médicale. En dix ans, malgré l'intérêt des missions, ce sont 191 titulaires et 426 non-titulaires qui ne sont plus dans les établissements : détérioration des conditions de travail, absence de réelle politique de recrutement... Comment peut-on sacrifier cette profession ? Près de 1 400 personnes ont déjà signé la pétition : parents, personnels de soins, d'enseignement, du social et de la prévention.

<http://urlz.fr/4104>

### Le conseil de la vie collégienne

#### Revendiqué depuis 2007 par le Sgen-CFDT,

le conseil de la vie collégienne (CVC) est institué à la rentrée. Il laisse une marge d'autonomie aux établissements pour son organisation. Les expérimentations locales en avaient montré l'effet bénéfique sur le climat scolaire, notamment à travers l'implication et la responsabilisation des élèves dans le fonctionnement de leur collège. Le CVC, qui aura à faire des propositions sur la mise en œuvre des différents parcours (en particulier du parcours citoyen) favorisera également l'acquisition des compétences du domaine 3 du socle commun portant sur la formation de la personne et du citoyen.

### Élections à Jeunesse et Sports

En juin 2016, les personnels de Jeunesse et Sports ont renouvelé le comité technique ministériel (CTM) après l'annulation du scrutin de décembre 2014. Le Sgen-CFDT a recueilli 21 % des suffrages (contre 18 % en 2014). Avec trois sièges, le Sgen-CFDT est la deuxième organisation au CTM. Il dispose également de deux sièges au comité d'hygiène et sécurité et de conditions de travail (CHSCT), recueillant le plus grand nombre de voix dans les établissements (Insep, Creps, écoles nationales).

### Budget ESR 2017

## La CFDT à l'œuvre !

Par Franck Loureiro

Le Sgen, appuyé par la CFDT, a bataillé pour obtenir une hausse réelle du budget 2017 de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR). Reçu en avril 2016 par Boris Vallaud, secrétaire général adjoint de l'Elysée, et Christophe Prochasson, conseiller ESR du président de la République, Laurent Berger rappelait que, sans augmentation sensible du budget, la CFDT, première organisation dans l'ESR, utiliserait tous les moyens à sa disposition, y compris la grève, pour avoir gain de cause.

L'augmentation de 850 millions d'euros, annoncée en juin lors des arbitrages budgétaires, est sans équivalent au cours des trois derniers mandats présidentiels. Si la CFDT s'en réjouit, il faudra néanmoins bien plus pour répondre aux ambitions de la Stratégie nationale de l'enseignement supérieur (Stranes) : 60 % d'une classe d'âge en licence, accompagnement personnalisé, développement du numérique, modernisation du bâti... et bien plus aussi pour améliorer sensiblement les conditions de travail, aujourd'hui très dégradées, des personnels. En outre, cette hausse positive devra se poursuivre et s'amplifier lors des budgets à venir.

Enfin, le Sgen-CFDT sera vigilant quant à l'exécution budgétaire, des écarts ayant souvent été constatés entre le budget annoncé et celui octroyé aux établissements...



**Du 10 au 18 | 09 2016**

#### OPÉRATION « SENTEZ-VOUS SPORT »

Il s'agit d'une semaine de promotion de la pratique des activités physiques et sportives auprès du plus grand nombre, organisée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Cette opération intègrera notamment la Journée nationale du Sport scolaire (JNSS) qui, cette année, aura lieu le 14 septembre 2016.

<http://sentezvousport.fr/accueil.php>

**20 | 09 2016**

#### JOURNÉE DU REFUS DE L'ÉCHEC SCOLAIRE

Pour cette 9<sup>e</sup> journée, l'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) abordera la question du numérique comme possible levier contre l'échec scolaire.

<http://www.refusechecscolaire.org/fr>



**Du 01 | 09 au 16 | 12 2016**

#### RENTÉE SOLIDAIRE

Cette année, Solidarité laïque apporte son soutien aux enfants du Liban – parmi lesquels un nombre très important de réfugiés – et réitère son opération Un enfant, un crayon.

<http://www.solidarite-laique.org/>

**13 et 14 | 10 2016**

#### RENTÉE DES RETRAITÉS

Après la création lors du Congrès d'Aix-les-Bains de l'Union fédérale des retraités, la première assemblée générale des sections syndicales de retraités se tiendra à l'URI Ile-de-France.



# DOSSIER

## Vers un bac modulaire !

Réalisé par Vincent Bernaud, Alain Candau, Pascal Kittel, Françoise Lambert, Jean-Louis Lopez, Nathalie Noël, Sophie Santraud, Alexis Torchet, Guillaume Touzé.  
Avec la participation de la Fédération des associations générales étudiantes (Fage).

« Vers un bac modulaire » en réponse à notre précédent dossier, « Que faire du bac ? »\*, ne signifie pas que le Sgen-CFDT a une réponse clé en main mais dénote une approche résolument pragmatique. Comme nous l'avons écrit dans notre résolution du congrès : c'est en changeant le bac que nous pourrions changer le lycée.

À partir des constats des dysfonctionnements actuels et en s'appuyant sur des pratiques pédagogiques déjà en cours dans nos établissements, en France ou à l'étranger, ce dossier se veut une projection réaliste du bac de demain.

\* *Profession Éducation* n° 224, décembre 2013.

## Le Baccalauréat monument du système scolaire français



© Janeb13 / Pixabay

Le baccalauréat structure très fortement l'organisation pédagogique du lycée, au point de scléroser celui-ci en séries, spécialités, options, mais il impose aussi un modèle d'apprentissage : le fameux « bachotage ».

Son statut exact est d'ailleurs aujourd'hui bien difficile à déterminer : est-il devenu un diplôme de fin d'études secondaires ou reste-t-il le premier grade universitaire ?

Sa situation est paradoxale : s'il demeure un monument du système scolaire français, son importance dans la poursuite d'études, notamment pour les filières sélectives, n'a cessé de diminuer. Pour les classes préparatoires aux grandes écoles, les instituts universitaires de technologie et autres sections de technicien supérieur, l'affectation dépend des résultats obtenus au contrôle continu en classes de première et terminale, et non de la collante du bac.

Le taux de réussite à l'examen n'a jamais été aussi élevé (88,5 % d'admis cette année) et la part des bacheliers dans une génération est passé de 77,7 % en 2015 à 78,6 % en 2016. Pour autant, l'échec dans l'enseignement supérieur reste élevé puisque seul un tiers des étudiants à l'université réussit un parcours licence en trois ans.

Repenser le baccalauréat, c'est l'objectif d'en faire un passeur entre scolaire et supérieur pour qu'il cesse d'être un obstacle au continuum bac-3/bac+3. Il faut donc concevoir un diplôme qui certifie des connaissances mais aussi des compétences utiles dans l'enseignement post-bac. Il s'agit bien, aussi, de déverrouiller l'organisation pédagogique du lycée avec un diplôme modulaire qui se construirait au fil du parcours, et pas uniquement en examen final dans le cadre de séries clés en main. Le parcours des étudiants doit réellement se préparer au lycée.

**J**UIN VOIT REVENIR LE RITUEL DU BACCALAURÉAT, avec la mobilisation générale et l'effort herculéen de l'institution, les marronniers de la presse (le début du bac avec l'épreuve de philo – en oubliant les lycéens de la voie pro !, le plus vieux candidat, la joie des lauréats et les triplés reçus avec mention...), les plaintes réac (le niveau qui baisse, le bac donné), les propositions réformatrices (cette année, celles de Terra Nova)... Et après la publication des résultats, tout est mis entre parenthèses jusqu'à l'année suivante, où tout recommencera à l'identique.

C'est pourtant bien une réflexion de fond qu'il faut mener sur la nature du bac et les fonctions qu'on lui assigne.

### FAIRE PARLER LES CHIFFRES...

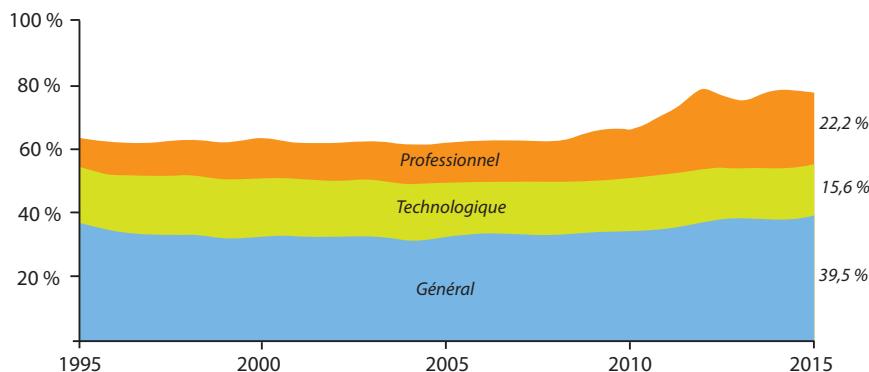
En 1985, l'objectif était d'amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. La session 2016 compte 78,6 % de bacheliers, un score en légère hausse par rapport à 2015, qui est dû aussi aux progrès réalisés depuis vingt ans par la voie professionnelle, alors qu'ailleurs les chiffres stagnent : aujourd'hui sur

100 bacheliers, 50 ont un bac général, 20 un bac technologique et 30 un bac professionnel. La session 2016 a également battu le record de mentions (48,2 %). En soi, c'est une bonne nouvelle. Mais on sait qu'une part importante de ces mentions sont attribuées grâce aux épreuves facultatives. Depuis que cette réalité a été pointée du doigt<sup>1</sup>, la tendance n'a fait que s'accroître : les mentions valident plus la pertinence des stratégies individuelles de choix d'options que l'excellence des acquis de fin d'études secondaires, alors même que le bac est aujourd'hui organisé essentiellement comme un examen terminal du second degré. La valeur certificative du bac est faussée par une organisation du lycée en filières et voies hiérarchisées, et par la priorité donnée à l'entraînement aux épreuves plutôt qu'à l'apprentissage et l'acquisition des connaissances et des compétences. Le bac ne valide pas les années lycée, ce sont les années lycée qui préparent au bac.

Le bac – pourtant premier grade universitaire en théorie – ne joue pas non plus correctement son rôle de passeport pour la poursuite réussie des études : plus d'un étudiant sur deux ne passe pas en deuxième année, et un

### Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération depuis 1995.

Source : DEPP, 2016.



Le lycée prépare au bac et donne la priorité à l'entraînement aux épreuves plutôt qu'à l'apprentissage et l'acquisition des connaissances et compétences.



## AUJOURD'HUI, LA PLUPART DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES NE SONT PLUS VALIDES PAR DES EXAMENS TERMINAUX.

cinquième sort sans diplôme après réorientation ou redoublement. Cette dernière proportion concerne cependant 9 % des bacheliers généraux (contre 55 % des bacheliers professionnels (ceux, justement, dont le nombre augmente !), l'échec dans le post-bac n'affectant bien sûr pas cette seule catégorie d'étudiants. À l'heure actuelle, et dans ces conditions,

l'objectif fixé par la stratégie de Lisbonne (50 % d'une classe d'âge avec une qualification de niveau II) apparaît hors d'atteinte.

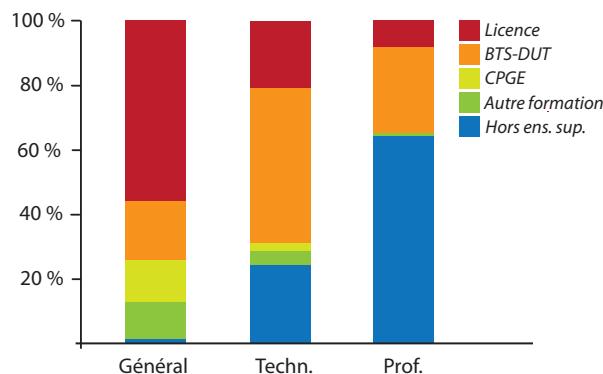
### ... POUR FAIRE ÉVOLUER LE BAC

Lors de son dernier congrès, le Sgen-CFDT a adopté une résolution défendant une réorganisation du baccalauréat en modules pour redonner à ce diplôme à la fois sa place de premier grade universitaire et son rôle de certification du parcours des élèves. Si l'examen du bac a une charge symbolique importante qui doit être préservée, il ne faut pas l'y réduire : le bac est d'abord un grade universitaire, or la plupart des diplômes universitaires ne sont plus validés par des examens terminaux. Le principe de base du bac modulaire voulu par le Sgen-CFDT repose aussi sur la mise en place de modules semestriels disciplinaires ou interdisciplinaires : les objectifs de chaque programme doivent être découpés (en toute logique par le

Conseil supérieur des programmes) en blocs de compétences et de connaissances. Une évaluation certificative et non-compensatoire doit être définie à l'avance pour chaque module, avec des modalités variables. En fin de terminale, une évaluation sommative, constituée par un module de synthèse, récapitulerait le parcours de formation (préservant ainsi la fonction « rite de passage » du bac). Les modules obtenus donneraient des indications pour l'inscription en post-bac. Redéployer la diplomation du bac sur les quatre semestres du cycle terminal revient à la mettre en cohérence avec la préparation à l'orientation : le bac serait alors bien un passeport de circulation dans le supérieur, avec un système de visas (avoir validé un certain nombre de modules de français, de langues vivantes pour s'inscrire en licence de lettres modernes, par exemple), et correspondrait, grâce au tutorat, à une orientation active. La logique de construction du parcours, dès lors, devient essentielle, tout comme elle l'est déjà au collège (logique curriculaire des programmes, parcours citoyen, parcours avenir...) ou dans l'enseignement supérieur (système européen de transfert et d'accumulation des crédits – ECTS). Des évolutions récentes (épreuves en cours d'an- ●●●

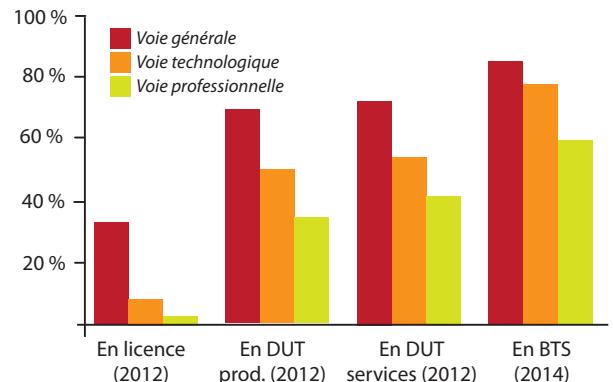
Taux d'inscription dans le supérieur à la rentrée 2014, selon le type de bac.

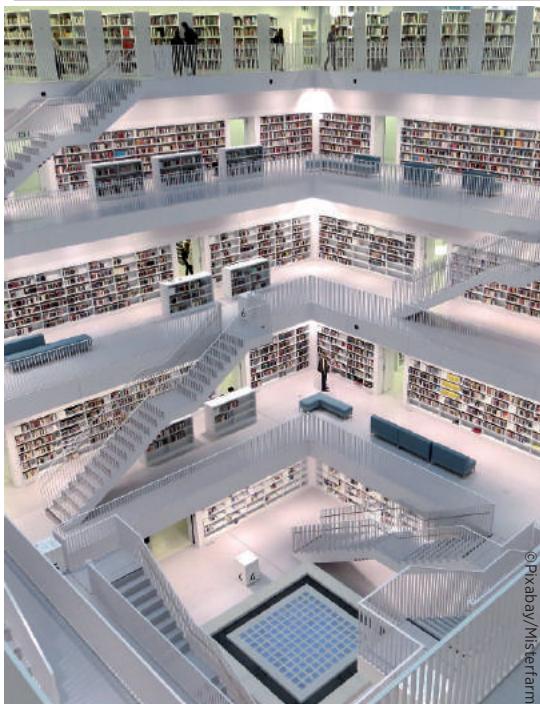
Source : DEPP, 2015.



Taux de réussite aux principaux diplômes du supérieur selon la voie du bac.

Source : DEPP.





© Pixabay/Misterframer

Le Sgen-CFDT propose que chaque lycéen dispose d'un compte personnel d'accompagnement...



née, conservation des notes, suppression du redoublement) vont dans ce sens, sans aboutir cependant à un continuum bac-3/bac+3, notamment du fait de la configuration actuelle du bac. Dans cette perspective, l'accompagnement devient essentiel.

Le Sgen-CFDT propose donc que chaque lycéen dispose d'un compte personnel d'accompagnement, ouvert avec un nombre initialement égal d'heures pour tous, puis abondé en fonction des besoins de chacun (par exemple, les élèves entrant au lycée avec des niveaux de maîtrise fragile ou insuffisants dans certains domaines et sous-domaines du socle) et distribué selon des modalités d'organisation échelonnées sur trois ans et laissées à l'initiative des équipes. ●

<sup>1</sup> Pour la session 2010, les mentions « très bien » ont été attribuées grâce aux épreuves facultatives pour un quart des lauréats du bac S, un tiers de ceux du bac ES, et environ 40 % de ceux du bac L (Cf. *Propositions pour une évolution du baccalauréat*, Rapport conjoint IGEN / IGAENR - décembre 2011).

## La Fage témoigne \* “Les cursus actuels, notamment en pré-baccalauréat, restent très liés aux déterminismes sociaux”

\* LA FAGE EST LA FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS GÉNÉRALES ÉTUDIANTES.



© FAGE

Face à la massification du nombre d'étudiants, un cercle vicieux se met en place, le supérieur ne pouvant pallier le déficit d'orientation pointé dès le second degré.

En témoigne Victor, 24 ans, étudiant en master 1 de droit : « Après mon stage de troisième dans un cabinet médical, j'ai eu envie de faire des études de médecine. Au lycée, je me suis orienté en filière scientifique car je croyais que c'était la seule voie possible ». Mais après deux ans en « première année commune aux études de santé » (Pacés) et une deuxième année de médecine, Victor déchanté : « Cela ne correspondait pas du tout à ce que j'imaginai, et je me suis posé la question de la réorientation ». Victor décide alors d'entamer des études de droit. Aujourd'hui, il veut s'orienter vers l'économie sociale et solidaire pour « participer à changer des trajectoires de vie ».

La situation de Victor n'est pas unique. Comme bien d'autres, il déplore le manque d'accompagnement : « Au lycée, personne ne nous a expliqué en quoi consistait la Pacés, c'est très déstabilisant d'arriver à 18 ans dans un système pareil, le classement, l'absence de choix de sa spécialité en fonction de ses résultats, c'est très difficile pour un étudiant qui arrive ». Il relève également les écarts

entre bacheliers : « Dès notre arrivée, on a senti une différence entre ceux qui sortaient d'un bac S et les autres bacheliers qui avaient plus de difficultés ».

D'où l'urgence à réformer le cycle secondaire et le premier cycle supérieur. Les cursus actuels, notamment en pré-baccalauréat, restent très liés aux déterminismes sociaux, selon l'orientation dans les voies technologique, professionnelle ou générale. Pour éviter des orientations par défaut, il est nécessaire de repenser ces différents cursus. La priorité est de créer une seconde commune : cela permettrait de mélanger les publics et de donner à découvrir les différents univers d'études,

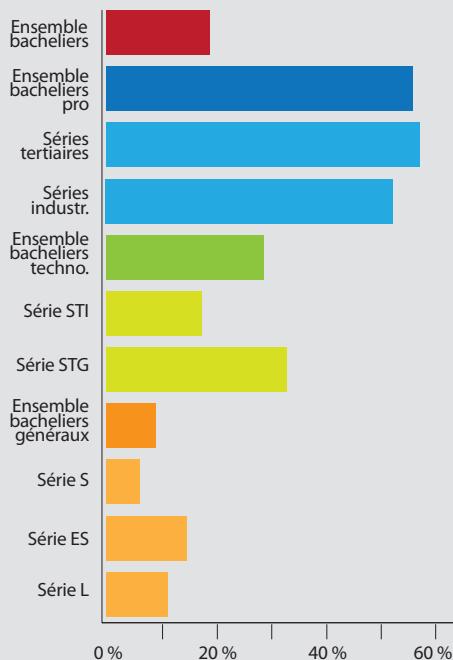
ceci pour casser les à priori, notamment entre voie générale et professionnelle. Le même système doit s'appliquer pour la licence, en particulier par le biais des licences portails qui faciliteraient les procédures de réorientation en accompagnant les étudiants sur la base d'un socle commun de compétences. Ce travail

*Plus que de l'orientation, on est en attente de véritables conseils... d'un véritable accompagnement du service public.*

nécessite un engagement politique fort pour la réussite de chacun en le menant vers la voie qui lui correspond le plus, où il pourra progressivement se spécialiser.

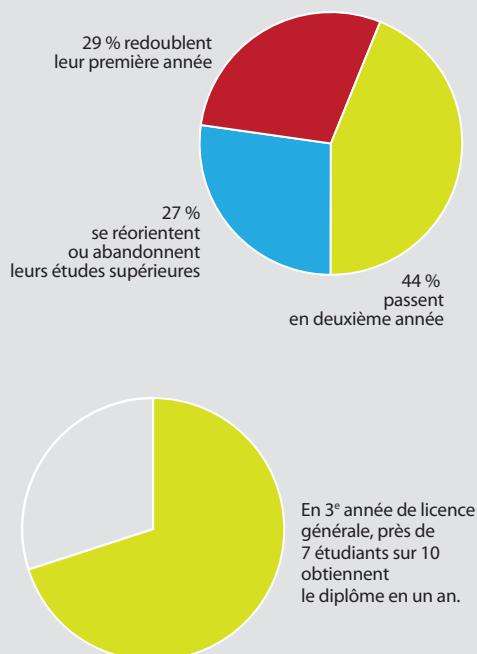
« Plus que de l'orientation, on est en attente de véritables conseils, et de la possibilité d'avoir des échanges sans jugement avec nos conseillers d'orientation, un véritable accompagnement du service public », remarque Victor. Ce constat ne datant pas d'hier, il est temps de se retrousser les manches pour mettre en œuvre une politique publique d'enseignement assurant réellement les conditions de la réussite pour tous.

### Taux d'échec dans le supérieur selon la série du baccalauréat.



Source : MENESR-DEPP.

### Réussite à la fac (ensemble des étudiants inscrits).



Source : MENESR-DEPP.

## Halte à l'échec des étudiants !

Le taux de réussite en licence est très faible : 28 % en trois ans, 12 % de plus après une année supplémentaire. Et ces résultats sont stables depuis cinq ans. Les coûts humain et financier de ces échecs sont très lourds, individuellement et collectivement. Pourtant, l'enseignement supérieur a beaucoup évolué : du premier plan « licence » de 2008 (dispositif d'enseignants référents, tutorat...) aux innovations pédagogiques plus actuelles (classes inversées, travail en mode projet, interactivité dans les amphis...), la façon de concevoir l'enseignement universitaire se transforme peu à peu.

Alors, pourquoi ce taux d'échec ?

D'abord, le terme d'échec est parfois impropre : certains étudiants se réorientant car ils découvrent que la filière choisie ne leur correspond pas. Ensuite, l'échec de certains étudiants venant de bacs « non généralistes » et moins préparés à ces formations, impacte les résultats. Enfin, le décalage entre les demandes de l'enseignement secondaire et celles de l'enseignement supérieur contribue à rendre la transition difficile.

L'enseignement supérieur demande aux étudiants de gérer leur apprentissage de façon autonome, ce qui implique de savoir s'organiser (suivi de ses cours, régularité du travail, contrôle des sources de distractions : soirées, ordinateurs...). Mais cela ne s'apprend pas en quelques jours, et même si les universités mettent en place un soutien méthodologique (prise de notes, gestion du temps...), un enseignement purement formel de quelques heures ne résout souvent pas le problème. La collaboration entre secondaire et supérieur sur les méthodes de travail et les prérequis pour assurer la transition est donc nécessaire. Et elle l'est d'autant plus que les choix des universités en matière de pédagogie ne sont pas les mêmes, cette hétérogénéité se retrouvant aussi entre les différentes filières d'une même université. Diminuer le taux d'échec, c'est savoir, en pratique, comment est conçu le cursus de la filière x de l'université voisine. Autrement dit, quels sont les prérequis disciplinaires ? Les méthodes d'évaluation consistent-elles en des mesures de restitution rapides et peu fréquentes ? Dans ce cas, les stratégies d'études « en profondeur » ne garantiront pas la réussite étudiante, contrairement à de l'apprentissage par cœur ! À l'inverse, le mode « projets » est-il privilégié ? L'autonomie et le travail en équipe seront alors essentiels.

*Pour prévenir l'échec à l'université, la collaboration entre secondaire et supérieur sur les méthodes de travail et les prérequis pour assurer la transition est nécessaire...*

*Pour évoluer avec la société, il faudra aussi développer des évaluations qui sollicitent la pensée critique des étudiants...*

Enfin, dans un monde où l'information est facilement accessible, mais pléthorique et de qualité très inégale, le défi pour l'université, et donc pour le lycée dans ce continuum -3/+3, sera de développer des évaluations qui sollicitent la pensée critique des étudiants, et pas uniquement leur aptitude à restituer des connaissances factuelles.

## Des blocs de compétences pour une formation tout au long de la vie

Les diplômes de l'Éducation nationale jouissent d'une vraie reconnaissance et permettent une meilleure évolution professionnelle à leurs titulaires. De fait, ces diplômes ne devraient pas être uniquement proposés en formation initiale. Souhaitée par le Sgen-CFDT, la structuration des diplômes en blocs de compétences, offre donc les conditions d'une convergence des différents systèmes ministériels de certifications, afin de modulariser les formations. C'est une évolution primordiale pour une formation tout au long de la vie.

En effet, les blocs de compétences sont les éléments identifiés et cohérents d'une certification professionnelle. Pour autant, ils ne devront pas remettre en cause l'intégrité des diplômes, ni conduire à dissocier les diplômes de la formation initiale et ceux de la formation continue.

Cependant, le ministère – passant outre les différentes préconisations de l'inspection générale et nos demandes – a fait le choix d'un système par équivalence entre unité de formation et bloc de compétences : choix de facilité permettant une mise en œuvre immédiate.

Le Sgen-CFDT a obtenu l'assurance de la Dgesco que les différents référentiels des diplômes soient progressivement actualisés pour intégrer cette logique de blocs. Un travail en profondeur doit donc être entrepris afin d'adapter les diplômes. En commission paritaire consultative, nos mandats seront attentifs à cette actualisation et ne manqueront pas de rappeler nos positions.

Pour aller plus loin : consultez les propositions du Sgen-CFDT : <http://urlz.fr/41zm>.

© Pixabay



© Bernard Gagnon / Wikimedia

## Au Québec, le modèle de l'enseignement modulaire...

Au Québec, après le secondaire, l'enseignement est dispensé dans des collèges d'enseignement général et professionnel (Cégep). En deux sessions annuelles de deux fois quinze semaines, l'étudiant y prépare un diplôme d'enseignement collégial (DEC) soit pré-universitaire en deux ans, soit professionnel en trois ans.

Neuf programmes pré-universitaires et plus de cent programmes professionnels ou techniques sont possibles (une vingtaine par Cégep). Pour chaque programme, un « devis » ministériel établit les cours nécessaires dans trois catégories : formation spécifique, formation générale et formation générale complémentaire (qui ouvrent sur d'autres domaines que la formation spécifique). Pour chaque cours, le ministère fixe les compétences à atteindre, le nombre d'heures « de contact », cours ou travaux pratiques, ainsi que le nombre d'heures de travail personnel nécessaire. Un programme pré-universitaire représente 660 heures de formation générale et 945 heures de formation spécifique à raison de sept cours par session.

*Au Québec, on est plus dans l'accompagnement que dans la norme.*

Le contenu des cours, lui, est fixé par le collectif des enseignants de chaque Cégep. Certains cours sont communs, qui s'adressent à des étudiants inscrits dans différents programmes, d'où l'importance du service des enseignants, fixé chaque année sous forme de « calcul de tâches », pour tenir compte de la diversité des cours donnés et du nombre d'étudiants inscrits.

L'enseignement secondaire est organisé, comme en France, en années et disciplines. Cependant, il faut noter une particularité des Cégeps, en ce qu'ils ont su développer une grande culture de l'accompagnement. Un des volets du budget permet d'ailleurs la mise en place de programmes d'accueil et d'intégration, la rémunération d'aides pédagogiques individuelles, et dans certains cas, de tuteurs étudiants. Sur la base du volontariat et souvent à leur initiative, les enseignants accueillent, dans des centres d'aide, les étudiants qui ont besoin d'un complément de formation. Julie Lyne Leroux, professeure à l'université de Sherbrooke résume d'une phrase : « Au Québec, on est plus dans l'accompagnement que dans la norme ».

## L'accompagnement personnalisé au LP2i\*

Les équipes du LP2i ont toujours pris au sérieux, et aussi beaucoup questionné, l'idée d'accompagnement, nécessaire dans tous les établissements pour permettre de se connaître, de progresser et s'orienter, mais rendu indispensable dans ce lycée dont le projet pédagogique est fondé sur le travail par projet et la recherche de l'autonomie de tous les élèves. Modalités, dispositifs et outils ont évolué au fil du temps, mais trois constantes apparaissent, qui sont pour nous les trois facettes de l'accompagnement : le suivi collectif inscrit à l'emploi du temps avec un professeur référent pour une douzaine d'élèves, les ateliers à la carte de soutien, remédiation ou approfondissement (BAS) et les activités complémentaires de formation (ACF) qui sont des projets à l'année menés par les élèves en inter-niveaux, encadrés par des professeurs et évalués par un référentiel pour identifier et valoriser les compétences développées. Avec l'introduction massive des nouvelles technologies, est venu se greffer une nouvelle facette de ce dispositif, les Ticem (Tice et Média) qui combinent connaissances techniques et éducation aux médias.

Pris en charge en équipe, L'élève « Ipéien » bénéficie ainsi d'un accompagnement complet de son parcours scolaire, mais aussi de la réflexion et de la construction de son parcours personnel. Il est encouragé, dans une prise de risque mesurée et encadrée, à se questionner, à s'aventurer sur des terrains moins balisés et à s'ouvrir à de nouveaux domaines. Des feuilles de route guident les professeurs de suivi dans leur tâche, des réunions de coordination ont lieu à intervalles réguliers, en particulier en seconde, pour discuter des questions d'orientation ou des besoins pour les ateliers à la carte...

Aussi, voir l'accompagnement personnalisé reconnu comme un élément clé dans le cursus du lycéen ne nous est apparu ni choquant ni révolutionnaire. Une lecture attentive des textes officiels nous a convaincus que nos dispositifs étaient différents de ceux institués par la réforme mais entièrement cohérents avec ses attendus et en phase avec ses contenus, et nous avons sagement et collectivement décidé de... ne rien changer à nos habitudes, pour une fois. Mais de faire enfin reconnaître dans nos services les heures dédiées au suivi, jusqu'alors dispensées de manière bénévole...

Pour en savoir plus : <http://uriz.fr/41ui>

\* Lycée pilote innovant international : <http://www.lp2i-poitiers.fr/>

## Tutorat : pari gagnant ?

L'équipe du lycée Marie Curie de Strasbourg, jugeant que l'accompagnement personnalisé avait montré ses limites, a décidé d'expérimenter le tutorat. Elle a fait le choix d'une grande souplesse organisationnelle et méthodologique permettant à l'enseignant tuteur d'intervenir auprès d'élèves qu'il a en cours ou non, et de faire un suivi de longue ou courte durée. La fréquence des rencontres est naturellement liée aux besoins identifiés. Cette souplesse, cependant, ne doit pas déroger à quatre principimpératifs :

**LE TUTORAT S'INSCRIT DANS UN PROJET GLOBAL.** En effet, les professeurs principaux gardent une place importante et les conseillers principaux d'éducation (CPE) poursuivent leur travail de prévention des difficultés. Si le tutorat par les pairs peut continuer de fonctionner, en revanche il ne doit pas se substituer aux autres pratiques et expérimentations.

**LES TUTEURS DOIVENT SE FORMER.** Dans la mesure où faire du tutorat n'est pas nécessairement le cœur du métier enseignant, l'équipe de volontaires a obtenu une formation par des formateurs praticiens du tutorat.

**LE TUTORAT EST MULTIFORME ET DOIT LE RESTER,** parce que l'objectif central est de redonner de l'autonomie et de la confiance en soi aux élèves : il peut s'agir, par exemple, d'aider un élève bloqué par l'échéance du baccalauréat, de suivre un élève manquant d'ambition scolaire, ou de faire un travail de remédiation méthodologique.

**LE TUTORAT EXIGE UNE COORDINATION** que les CPE ont accepté d'assurer : recensement des besoins, dialogue avec les professeurs principaux, centralisation des alertes des enseignants, identification des disponibilités.

Alors, quel bilan provisoire ? Le tutorat n'apporte pas de solution miracle. Les élèves en grande difficulté scolaire n'améliorent pas sensiblement leurs « performances », le problème de l'absentéisme n'est pas résolu d'un coup de baguette magique... Cependant, il y a un changement de climat qui fait du tutorat un pari gagnant pour tous.

## Tutorat et accompagnement personnalisé vont de pair !

Pour le Sgen-CFDT, passer d'un lycée structuré en voies parallèles à une construction progressive des parcours nécessite d'accompagner le jeune, avec notamment des moments de réflexion sur son travail de lycéen ou d'étudiant.

Cet accompagnement personnalisé repensé doit s'appuyer sur un dispositif de tutorat de groupe (élèves des trois niveaux – seconde, première, terminale –, avec un professeur référent pour les trois années du lycée). Ce suivi planifié dans le temps permettra de faire régulièrement le point sur les apprentissages, d'organiser l'utilisation des dispositifs d'aide proposés par l'établissement, d'accompagner la construction du parcours dans une double perspective : bac-3/bac+3, mais aussi de formation tout au long de la vie.

Cette fonction de tuteur, qui a vocation à remplacer celle de professeur principal, doit s'inscrire dans le service des enseignants ou relever de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) dans sa part variable.

## Évolution de l'évaluation...

### ... des travaux personnels encadrés

*Le premier atout des travaux personnels encadrés (TPE) pour les élèves est qu'ils peuvent choisir eux-mêmes le sujet sur lequel ils vont travailler.*

Les travaux personnels encadrés (TPE) auront 18 ans en 2017. Ils constituent depuis 2006 une épreuve obligatoire anticipée du baccalauréat. Ils sont affectés d'un coefficient 2, mais uniquement pour les points au dessus de la moyenne, ce qui permet de valoriser les élèves qui s'y investissent sans pénaliser ceux qui les négligent.

Les TPE sont inspirés des travaux d'initiative personnelle encadrés (Tipe) créés en 1995 dans les classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques pour rendre plus concrets les apprentissages des futurs ingénieurs. Leur objectif est d'améliorer la réussite des élèves, en incitant les enseignants à changer leurs pratiques face à un public massifié et hétérogène, et cela grâce au croisement disciplinaire, à la démarche de projet et au travail en groupe des élèves. En 2004, F. Fillon, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, décide de supprimer les TPE en terminale, malgré l'opposition du Conseil supérieur de l'éducation (CSE). La relégation des TPE en classe de première les rend alors en partie invisibles : les moyens baissent de façon drastique dans une indifférence quasi générale. Les élèves sont évalués pour le baccalauréat l'année où ils découvrent ce dispositif. Mais à cause de ce recul, les TPE

ne font plus l'objet de critiques frontales, et leurs effets positifs peuvent modestement se concrétiser.

Le premier atout de ces TPE pour les élèves est qu'ils peuvent choisir eux-mêmes le sujet sur lequel ils vont travailler. L'obligation de croiser deux disciplines impose aux élèves d'utiliser des notions étudiées dans les programmes mais sans pouvoir simplement restituer les cours. Les élèves tâtonnent, hésitent, changent de sujet, certains changent même de groupe. Leur réalisation résulte donc d'une construction « utile » de seulement quelques semaines. C'est bien ce cheminement qui est le plus formateur pour eux. Aujourd'hui les TPE se déroulent souvent en classe entière, avec des enseignants qui n'interviennent plus en co-animation, mais se succèdent durant les deux heures hebdomadaires, ce qui rend la personnalisation matériellement difficile. Néanmoins, même ainsi, on est bien loin des pratiques

*Malgré tous leurs défauts et les détournements dont ils font l'objet, les TPE ont introduit au lycée une autre façon de travailler.*

classiques où le cours est préparé et présenté aux élèves dans l'ordre choisi par l'enseignant, de façon descendante et identique pour tous.

Si personne n'imagine que les TPE modifient profondément le destin scolaire d'un élève, ils lui apportent néanmoins une expérience importante. Malgré tous leurs défauts et les détournements dont ils ont fait l'objet, ils ont introduit au lycée une autre façon de travailler. À l'heure du bilan de la réforme des lycées, et sans ranimer une guerre idéologique inutile, le Sgen-CFDT demande donc la réintroduction des TPE en classe de terminale, dans la logique d'un bac modulaire qui prépare mieux chaque élève à sa poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

### ... du projet en STMG

En terminale Sciences et technologie du management et de la gestion (STMG), dans l'épreuve de spécialité, le projet est envisagé comme un objet de formation et de certification. Il s'appuie sur une production collective

en rapport avec la spécialité de la terminale, mais il consiste également en un travail personnel – c'est d'ailleurs bien celui-ci qui fait l'objet d'une évaluation et débouche sur une soutenance individuelle. Affecté d'un coefficient 6 au baccalauréat, il est noté sur 20 : 12 points pour la réalisation du projet (noté par l'enseignant de la classe) et 8 points pour la soutenance du projet (noté par un jury extérieur à la classe). Les élèves travaillent en équipes à partir d'un contexte d'organisation qui est validé par leur enseignant.

Le projet est donc une modalité pédagogique centrée sur l'élève, mais qui favorise le développement de capacités transversales et mobilise différentes formes de savoir. Il nécessite une collaboration à la fois entre pairs et avec l'enseignant qui devient un « professeur ressource ». Le projet permet aux élèves de mettre à l'épreuve leurs connaissances et de les approfondir. Pour Karine, professeur en terminale STMG, « le projet motive et responsabilise les élèves, pour preuve ce sont les heures de cours où ils sont le moins absents. »

### ... et en STI2D

En terminale Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (STI2D), comme en terminale STMG, les grilles d'évaluations sont rédigées en termes de compétences. C'est donc davantage à une certification qu'à une évaluation sommative qu'est soumis l'élève. Les compétences ne sont transformées en notes que pour les exigences du baccalauréat. En STI2D, l'élève part d'un besoin, il rédige un cahier des charges et réalise son projet sous forme d'un prototype. Cette production, solution apportée au besoin identifié, est validée par le professeur, et doit être réalisée sous forme d'une maquette réelle ou virtuelle. L'évaluation de la conduite du projet intervient au cours de l'année scolaire, sous forme de revues de projet, en fonction de son état d'avancement (coeff. 6). La soutenance (présentation du projet) s'effectue devant un jury extérieur au lycée (coeff. 6). Pour Hervé, chef des travaux, « le projet motive les élèves parce qu'il les met en situation d'élaboration, et aussi en raison de la forme de l'évaluation. »

## C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



- Alors, cette rentrée ?
- J'ai appris mon affectation vendredi, je suis encore dans les cartons, 12 000 cours à préparer... pas évident quand on débute.
- Ne vous en faites pas, « Le bonheur est parfois caché dans l'inconnu ». Victor Hugo.
- Cela dit, s'il m'arrive quoi que ce soit, je suis parée... Je me suis assurée à la MAIF ! En plus, ils ont une super offre pour les jeunes enseignants.
- « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »...
- ... Corneille.
- Bravo !



### OFFRE JEUNE ENSEIGNANT.

Profitez **d'une réduction de 10%** sur votre cotisation auto 2016 et 2017, ainsi que **d'un remboursement de 50€ ou 100€** en regroupant votre assurance professionnelle avec votre assurance auto et/ou habitation.

Pour plus d'informations : [maif-oje.fr](http://maif-oje.fr). **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant

Offres valables du 11 juin 2016 au 30 juin 2017 et réservées aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux professeurs stagiaires, titulaires 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> année. La réduction de 10% est déduite directement de votre cotisation auto VAM hors options (prorata 2016 et année 2017). Les avantages tarifaires de 50€ ou 100€, valables une seule fois, sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2017 de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation ou à l'assurance auto MAIF (50€ remboursés) ou aux deux (100€ remboursés).



### Service des enseignants : 17 heures pour tous ?

Le ministère de l'Agriculture a ouvert le chantier des obligations de service afin d'aligner ses textes statutaires sur ceux du MENESR suite au décret d'août 2014. Pour le Sgen-CFDT, l'évolution d'exercice du métier et les conditions de travail doivent être prises en compte. Les difficultés rencontrées face à des publics hétérogènes demandeurs d'accompagnement et de parcours plus personnalisés à tous les niveaux de formation sont quant à elles partagées par le ministère. La grande diversification des tâches rend plus complexes les missions des professeurs. Le décompte actuel basé uniquement sur les 18 heures hebdomadaires de face-à-face sans modulation possible ni prise en compte des autres aspects du métier bloque toute évolution. Le Sgen-CFDT a donc proposé de mettre fin aux pondérations statutaires actuelles qui ne répondent plus aux exigences des élèves d'aujourd'hui pour aligner le service de tous les enseignants sur 16 à 17 heures de face-à-face, et consacrer plus de temps au travail d'équipe ou à l'accompagnement. La centaine de postes dégagée par cette mesure permettra un redéploiement vers la coordination, l'ingénierie pédagogique et le montage de projets. Le Sgen-CFDT a demandé la création d'un corps unique, avec une bivalence disciplinaire choisie et valorisée en temps de service, une intégration au service des cinq missions de l'enseignement agricole, des services multi-sites allégés, l'intégration des tiers-temps spécifiques dans le statut. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche a montré son intérêt pour cette proposition et pourrait présenter une réforme statutaire construite sur cette base. À terme, notre objectif est un service partagé entre 15 heures de face-à-face et 3 heures de travail collectif avec une mise en place en septembre 2017.

### Professeurs des écoles

# Les fonctions oubliées

Par Adrien Ettwiller

Le cycle de discussion sur les métiers s'achève progressivement. En dépit des rappels du Sgen-CFDT, des collègues du premier degré ont été oubliés ou n'ont été que partiellement concernés par les décisions prises.

## LE SGEN-CFDT DÉSAPROUVE CETTE INÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET CE MANQUE DE COHÉRENCE.

Rappelons que l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isae) doit être versée à tous les professeurs des écoles, quelles que soient les fonctions (conseillers pédagogiques, formateurs, animateurs Tice, personnels ASH...), tout comme l'est l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (Isoe) dans le second degré.

Rappelons également que les professeurs des écoles qui exercent dans l'enseignement supérieur sont rarement promus car ils sont

victimes du manque de lisibilité de leur mode d'évaluation.

Notons que malgré l'amélioration en matière indemnitaire de la plupart des directions d'école, les collègues en charge des plus grosses écoles n'ont pas été revalorisés, et le temps alloué à la direction est trop difficile à mobiliser au niveau des départements.

En outre, des dossiers n'ont pas été traités par le ministère : ainsi, si le projet de décret sur les obligations de service des enseignants du premier degré constitue une première étape dans la reconnaissance de la responsabilité et de l'autonomie des équipes dans les écoles, la réflexion sur le temps de service et l'intégration de toutes les tâches et missions exercées par les enseignants devra être approfondie. D'autre part, les enseignants du premier degré, à la différence des autres salariés du privé ou du public, n'ont toujours pas la possibilité de partir à la retraite à la date d'ouverture de leur droit et sont obligés d'achever leur année scolaire. Une particularité vécue comme injuste et vexatoire. Cette mesure d'équité n'aurait que peu de répercussion sur l'organisation, mais aurait une portée symbolique.

Enfin, le sujet majeur de la direction d'école n'a pas été traité : le Sgen-CFDT, dans un souci d'efficacité du service public défend la création d'un établissement public du premier degré permettant l'autonomie des équipes. Sur tous ces sujets, le Sgen-CFDT rappellera ses revendications et ses propositions au ministère.



## Crous De nouveaux droits

La loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires permet de faire aboutir la revendication de fonctionnarisation des personnels ouvriers des Crous. Ceux-ci, écartés des divers

plans de titularisation, comptent parmi les plus défavorisés de la fonction publique. En outre, les femmes occupent dans les Crous les postes les moins qualifiés, les moins rémunérés et les plus pénibles. Cette titularisation représentera la mise en œuvre d'un principe fondateur de la fonction publique : l'égalité de traitement. Les personnels auront enfin

accès à la mobilité géographique, à de véritables déroulements de carrières, à des évolutions professionnelles. Les personnels de nationalité étrangère (hors-CEE) ne devront pas être exclus de cette évolution. Le Sgen-CFDT demandera la mise en place d'un droit d'option pour chaque agent dans le cadre de garanties collectives et individuelles claires.



L'île de Mayotte est devenue département français en 2011. Les défis sont gigantesques, en particulier dans le domaine éducatif du fait notamment de la démographie et de ses pendents : le bâti scolaire et l'encadrement. Le vice-rectorat de Mayotte est ainsi confronté à une course permanente à la construction de nouvelles salles de classe, un consensus des différents acteurs de l'île estimant à 600 les besoins, besoins qui ne sont pas couverts. En outre, les conditions de vie très difficiles dans les îles de l'archipel des Comores, poussent un nombre toujours croissant de leurs habitants vers Mayotte. Les tensions entre nouveaux arrivants, très majoritairement en situation irrégulière, et les Mahorais sont de plus en plus fortes et débouchent parfois sur des violences physiques, comme ont récemment pu en témoigner les médias. Ces tensions se retrouvent parfois au sein des établissements scolaires où les enfants de parents en situation irrégulière sont jugés responsables du sureffectif, des mauvaises conditions d'apprentissages et du taux élevé de retard et d'échec scolaire qui en découlent. Le Sgen-CFDT et la CFDT dénoncent fermement ces violences et rappellent régulièrement à l'État ses responsabilités. En particulier, lorsque des expulsions d'adultes en situation irrégulière ont pour conséquence de laisser sur l'île des mineurs, livrés à eux-mêmes, devenant ainsi des proies faciles pour toutes les violences possibles. Ou encore lorsque des filtrages sont effectués par les Mahorais à l'entrée des écoles pour en interdire l'accès aux élèves d'origine étrangère, comme cela a été le cas lors de cette rentrée dans le sud de l'île.

### L'équipe

Eric Binet (à droite sur la photo), professeur d'histoire-géo au collège de M'Gombani (Mamoudzou) quitte Mayotte pour le Maroc. Il est remplacé dans ses fonctions de secrétaire général du Sgen-CFDT de Mayotte par Tanguy Sembic (à gauche), professeur d'histoire-géo au lycée de Bamana. Il est également élu à la Capa des professeurs certifiés, avec Marjolaine Serrier.

L'encadrement de ces jeunes scolarisés est l'autre grand défi du système éducatif, mais il faut trouver un nombre croissant d'enseignants des deux degrés dans un territoire où le centre universitaire n'a ouvert qu'en 2009 et où le taux de réussite au baccalauréat est l'un des plus bas de France. L'île compte donc beaucoup sur les enseignants titulaires métropolitains et sur les contractuels. Pour le Sgen-CFDT, si les mesures indemnitaires ont été adaptées suite à la départementalisation (passage à une indemnité d'éloignement transitoire et une indexation progressive à tous les fonctionnaires), elles ne sont pas suffisantes pour faire venir et surtout stabiliser des personnels titulaires. Une réflexion doit être menée autour d'un système pérenne de reconnaissance de l'investissement des personnels dans ce territoire attachant mais exigeant, revendication portée par le Sgen-CFDT avec la CFDT Fonctions publiques auprès des ministères de l'Outremer et de la Fonction publique.

### PERMETTRE À LA JEUNESSE DE RÉUSSIR

Plus généralement, il faut garantir aux jeunes Mahorais un projet de réussite scolaire et sociale sur l'île, et aux personnels de l'Éducation nationale une reconnaissance professionnelle au moyen d'un projet de déroulement de carrière amélioré (avec accès à un grade fonctionnel, accès plus rapide à un grade supérieur, choix vers une mutation valorisée après un service effectué à Mayotte, etc.), autant de mesures dont les bénéfices seront conservés par les personnels tout au long de leur carrière, y compris lors du départ à la retraite. Exercer à Mayotte est un challenge éducatif stimulant car il y a beaucoup à faire. Mais rien ne sera possible sans les autres services publics en matière de santé, de culture, de protection sociale, de formation professionnelle, mais aussi de police et de justice... Le Sgen-CFDT agit donc avec les autres fédérations de la CFDT, car le projet pour Mayotte doit être global, éducatif et économique...



## MAYOTTE

© Sgen-CFDT



**10 000** naissances par an, soit les élèves de dix lycées moyens métropolitains !

**75 %** de la population a moins de 18 ans.



### Trop peu d'enseignants mais...

**1 600** enseignants contractuels recrutés pour la rentrée 2016, dont près de **600** dans le 1<sup>er</sup> degré.



**30 %** de contractuels à l'échelle académique.

En 2016 le nombre d'entrants titulaires (stagiaires compris) s'élève à 219 entrants contre 183 « sortants ». La balance est donc positive, mais le nombre de demandes d'entrants est inférieur à celui de 2015.



### De nouveaux bâtis en 2015



*Dans le 1<sup>er</sup> degré...*

- ➔ 16 nouveaux réfectoires
- ➔ 116 salles de classe construites
- ➔ 57 salles de classe renouvelées
- ➔ 11,8 millions d'euros de budget

*Dans le 2<sup>nd</sup> degré...*

- ➔ 2 nouveaux collèges pour 2 100 élèves
- ➔ 2 nouveaux lycées (Kawéni et Bouéni) pouvant accueillir 1 400 élèves

Il y a six ans, Sylvie Leclerc-Reynaud, philosophe et documentaliste de formation, lançait dans son établissement des ateliers philo à destination d'élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>. Loin de travailler en solitaire, elle a échangé avec des enseignants de collège et des professeurs des écoles, pour enrichir et affiner sa pratique. Désireuse de partager cette expérience, elle lui a consacré un livre-manuel : *Le Cerisier et autres contes. Balades philosophiques à travers les mathématiques*, paru en janvier 2016. Pour Sylvie, la rentrée scolaire 2016 sera l'occasion de donner un nouvel essor à ses ateliers-philo puisqu'ils ont vocation à se déployer dans le cadre d'un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI).

Entretien réalisé par Aline Noël

## Pourquoi des ateliers de philosophie ?

➊ Au départ, il y a ma propre expérience d'élève qui s'interrogeait beaucoup. Il m'a fallu attendre la terminale pour découvrir la philosophie et la légitimité du questionnement. J'ai eu envie d'en faire profiter les élèves dès le collège. Une des missions du professeur-documentaliste est de cultiver l'esprit critique des élèves en leur apprenant à interroger les documents. Pour chercher, il faut savoir poser des questions. Un autre atout du métier est l'interdisciplinarité : je crois aux vertus du travail en commun avec les enseignants des différentes disciplines, à l'apport pédagogique de chacun. La pratique des ateliers-philo permet aux élèves de prendre confiance dans leur capacité à réfléchir sur des sujets réputés ardues, et ceci quel que soit leur niveau scolaire. Pour les amener à penser par eux-mêmes et à confronter leurs idées, il faut instaurer un cadre, à la fois strict et bienveillant. Ils doivent apprendre à respecter certaines règles : écouter les autres, ne pas se moquer (condition impérative !), demander la parole... C'est donc aussi un apprentissage et une mise en pratique de qualités citoyennes.

## Comment avez-vous procédé concrètement ?

➋ Je me suis beaucoup documentée et j'ai emprunté des points de méthode ici et là : la mise en scène de l'atelier (disposition en cercle des élèves, bâton de parole, président de séance...) à Jacques Lévine et Michel Tozzi, l'utilisation du conte à Michel Piquemal... Pour écrire des contes à teneur philosophique, je me suis particulièrement inspirée du *Petit Traité des grandes vertus* d'André Comte-Sponville. En effet, les thématiques traitées touchent au quotidien des élèves : l'éthique (le rapport aux autres et à soi) et le politique (le « vivre-ensemble » au sein d'un groupe), avec toute leur cohorte d'idées et concepts (le juste,

l'égalité, la tolérance, l'amitié, la loi...). Ensuite il faut se lancer, tâtonner, rectifier (pendant cinq ans j'ai tenu un cahier de retour d'expériences pour noter ce qui ne fonctionnait pas). J'ai commencé seule avec des élèves volontaires pendant l'heure de demi-pension. Puis, grâce à un financement du Conseil général des Hauts-de-Seine, l'activité a été inscrite pendant quatre ans à l'emploi du temps d'élèves de 6<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>, et j'ai pu travailler en partenariat, notamment avec deux collègues, profs de lettres et d'arts plastiques. L'atelier-philo n'est pas uniquement oral, il se prête aussi à une formalisation : atelier d'écriture ; production artistique (comme en attestent les illustrations du livre, réalisées par des élèves). Je n'ai cessé de tester et prendre conseil (auprès d'enseignants de collège et de professeurs des écoles ; auprès de Stella Baruk, chercheuse en pédagogie des mathématiques...). Le livre, qui porte sur le croisement de la philosophie et des mathématiques, a bénéficié de toutes ces collaborations. Plus la démarche est participative, plus l'efficacité est grande.

## Quelques mots sur votre livre...

➌ Le livre est l'aboutissement de six années de pratique. Il propose des contes qui constituent une « accroche » avec deux entrées : un questionnaire philosophique et une énigme mathématique. La réponse ne tombe pas du ciel, les élèves doivent aller la chercher : débat d'idées d'un côté, recherche de la solution en calculant ou en traçant des figures de l'autre. C'est toute la dynamique de la main à la pâte de Georges Charpak, une démarche de construction du savoir. La philosophie oblige à s'interro-

Sylvie Leclerc-Reynaud

## « Le cerisier » et autres contes

Balades philosophiques à travers les mathématiques



Préfaces de Stella Baruk, Chercheuse en pédagogie des mathématiques, et Brigitte Rebmeister, professeure de lettres



L'Harmattan

ger sur le sens des mots, à s'accorder sur les définitions. En mathématiques, il faut comprendre la consigne. L'atelier-philo mené par le biais de contes qui personnalisent certaines notions mathématiques par exemple, permet aussi de rendre plus concrète cette discipline, de voir à quoi elle sert dans la vie de tous les jours. Les notions mathématiques abordées (nombre et calcul, géométrie, mesures) relèvent des programmes de CM2 et de 6<sup>e</sup>. Les contes peuvent être travaillés à la maison, à l'école avec des CM2, au collège avec des 6<sup>e</sup> et des 5<sup>e</sup> (en classe ou au CDI). Et bonne nouvelle : en 5<sup>e</sup>, cet atelier-philo peut désormais se faire dans le cadre d'un EPI, où prof de lettres, prof de mathématiques et prof-documentaliste apporteront chacun une pédagogie propre à leur discipline.

Sylvie Leclerc-Reynaud cherche aujourd'hui à étendre son cercle de collaborateurs pour créer un groupe de travail avec d'autres enseignants qu'intéressent la conception et l'animation d'ateliers de philosophie. Pour un partage d'expériences, voire le lancement d'une nouvelle aventure, comme la création d'un blog...

Vous pouvez la joindre : [sylvie.m.reynaud@wanadoo.fr](mailto:sylvie.m.reynaud@wanadoo.fr)

Retrouvez l'intégralité du reportage sur notre site : [sgen-cfdt.fr](http://sgen-cfdt.fr)



Daniel Kaplan est le cofondateur et le dirigeant de la Fondation internet pour une nouvelle génération (Fing), créée en 2000, un think & do-tank qui « produit des idées neuves et actionnables pour anticiper les transformations numériques ». Il est également membre du Conseil national du numérique.

#### La Fing ambitionne d'anticiper la transformation numérique. Quel est votre mode de fonctionnement ?

● La Fing a vocation à nourrir les acteurs économiques et sociaux d'idées neuves et « actionnables », au croisement des possibilités et pratiques du numérique, et des grandes questions de société. Nous avons trois activités : la prospective, pour poser les questions auxquelles il faudra répondre demain ; le think tank, pour produire des pistes d'action innovante ; et l'engagement d'actions, pour produire du changement. Le numérique n'a longtemps été appréhendé qu'au travers des outils qu'il proposait. À présent, il est aussi traité sous l'angle des sujets de société. Nous voulons donc aider les acteurs à s'approprier ces sujets, à mieux comprendre leur terrain.

Pour nous, le numérique n'est pas seulement un ensemble de technologies ou un secteur, il est aussi une culture, un ensemble de pratiques et de manières de coordonner les activités humaines. C'est pourquoi nous n'organisons pas notre travail autour de thématiques techniques (par exemple le « big data »), mais plutôt autour d'enjeux sociaux, économiques, environnementaux...

#futureduc, une de nos « expéditions » – car il s'agit bel et bien, pour nous, d'explorer les nouveaux continents de l'innovation, ambitionne de faire émerger et de partager des visions originales pour l'École du monde francophone (France, Suisse, Canada) à l'ère numérique.

## Assurer la transition numérique dans nos sociétés

# La Fing thinks

Entretien réalisé par Guillaume Touzé

#### Un autre projet, Transitions<sup>2</sup>, porte sur l'écologie et le numérique : quel est leur lien ?

Comment relier ces deux transformations qui évoluent en parallèle ? Tout d'abord, rappelons que la transition est le passage d'un système complexe (un territoire, un secteur économique, le système éducatif) d'un régime à peu près stable et connu – mais devenu inadapté – à un autre état. Il s'agit donc de décrire à la fois l'état final (souhaitable) et le chemin qui y mène. Or de ce point de vue, ces deux grandes transitions contemporaines (selon nous) sont dans des situations inverses. La transition écologique sait décrire son but (depuis au moins la fin des années soixante-dix), mais visiblement pas son chemin, puisqu'on ne progresse que très peu. La transition numérique, c'est le contraire : elle transforme tout, tous les jours, avec notre participation plutôt joyeuse, mais bien malin qui saurait en dire le but...

#### En juin, Transitions<sup>2</sup> a organisé une journée en mode « connecteur recherche ». Qu'est-ce que c'est ?

● Le « connecteur recherche », c'est un travail entre chercheurs et acteurs pour voir quelles sont les préoccupations ou les intentions communes. Nous avons un protocole précis de travail collectif pour que ça apporte à chacun et, idéalement, qu'il en ressorte des projets en commun.

#### Comment travaillez-vous, par exemple, avec le monde de l'éducation ?

● Dès 2001 nous avons produit une réflexion sur le cartable électronique, laquelle a été très reprise. Elle a même abouti au schéma directeur des espaces numériques de travail (ENT). Nous cherchions alors à traiter la question sous l'angle de l'« environnement

de travail » plutôt qu'en termes d'équipement, et à banaliser l'usage et les outils du numérique à l'école. Nous en tirons un bilan à moitié satisfaisant parce que, dans la plupart des cas, l'ENT a été réduit à un cahier de texte et à un carnet de correspondance électronique, alors qu'il faudrait développer les échanges entre élèves, voire entre professeurs. L'ENT est finalement devenu un outil pour faire fonctionner le système tel



qu'il est, et pas pour le changer. Le poids du système et des conservatismes (y compris de la part des enseignants) a été le plus fort. L'éducation aborde le numérique d'abord comme un problème (y compris lorsqu'il s'agit d'en encourager le développement !), jamais, ou presque, comme quelque chose de léger, joyeux, prosaïque. C'est pour cette raison que je combats de plus en plus les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Tice) et l'idée même de technologies spécifiques à l'éducation : en général, elles aboutissent à transformer des outils simples qui fonctionnent bien pour tout le monde, en des outils compliqués qui ne marchent pas, ou qui s'éloignent tellement de l'expérience « normale » du numérique que leurs utilisateurs s'en détournent.

Le site de la Fing : <http://fing.org>

Transitions<sup>2</sup> : <http://www.transitions2.net/>

Expédition Futureduc : <http://fing.org/?FuturEduc>

# ÉRIC NEDELEC

Propos recueillis par Alexis Torchet

Éric Nedelec est le coordonnateur national de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).



## La lutte contre l'illettrisme a été la grande cause nationale en 2013. Où en est-on aujourd'hui ?

• La formidable mobilisation collective que nous avons connue en 2013 a été une étape nécessaire, trente-cinq ans après la définition du concept d'illettrisme par le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde. Même si le nombre d'adultes en situation d'illettrisme est passé de 3,1 à 2,5 millions entre 2004 et 2012, et qu'il n'est pas question de changer de méthode, chacun devait prendre conscience du chemin encore à parcourir. Amplifier les efforts, continuer à « Réunir pour mieux agir » en fédérant et optimisant les moyens affectés par l'État, les collectivités territoriales et les entreprises à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme.

## Qu'entend-on par illettrisme ?

• Une personne est dite en situation d'illettrisme si, bien qu'ayant été scolarisée en France et en dépit du temps passé à l'école, elle n'est pas autonome dans des situations ordinaires de la vie quotidienne où la présence de l'écrit est importante, et ne maîtrise donc pas les compétences de base : lire, écrire, compter. Sa situation est tout à fait différente de celle des personnes analphabètes – c'est-à-dire jamais scolarisées – ou non-francophones, mais tout comme elles, la domination du numérique qui supplante parfois les interactions orales majeure le risque de leur effacement. En outre, la violence est double, puisqu'elles sont considérées comme incapables de discernement et n'ont pas accès à leurs droits... Mais nous devons également insister sur le caractère particulier des situations d'illettrisme : chacun doit pouvoir accéder, avec ses différences, aux dispositifs prévus pour tous. Sur la question de l'illettrisme, nous sommes confrontés à des confusions et nous assistons parfois à de véritables « hold up idéologiques ». Par exemple, des raccourcis lient parfois violence et non-maitrise de la langue. Certains croient pouvoir prétendre que la barbarie serait le propre des incultes et qu'à défaut de mots pour s'exprimer, ils choisiraient les poings, les armes, voire les ceintures d'explosifs...

## Au moment où chacun appelle à la transversalité des approches, la lutte contre l'illettrisme n'est-elle pas isolée ?

• Non au contraire ! Le souci de cohésion sociale, de vivre-ensemble est légitime et impose de réunir tous les partenaires (ministères, collectivités territoriales, entreprises, partenaires sociaux et société civile). C'est une condition essentielle pour bien comprendre les enjeux et pour mieux agir.

## L'Éducation nationale, l'École sont concernées ?

• Bien sûr. La mission première de l'école, c'est la maîtrise des compétences de base. Chacun doit pouvoir disposer tout au long de sa vie de ce « socle commun ». L'école prend toute sa part dans ce défi, plusieurs piliers de la loi de refondation renforcent d'ailleurs cet engagement. Car l'Éducation nationale dispose d'un atout majeur pour la lutte

contre l'illettrisme : elle est à la fois un formidable espace de prévention, mais elle peut aussi mettre en confiance des parents qui peuvent, au besoin, trouver dans les Greta des réponses en matière de formations pour acquérir des compétences-clé (voir <http://urlz.fr/2Bvy>).

## LES PERSONNES EN SITUATION D'ILLETTRISME SONT FRAGILISÉES, ELLES ONT BESOIN DE TEMPS...

### Est-il plus facile, aujourd'hui, de dire qu'on est en situation d'illettrisme ?

⊕ Plus que le mot, c'est la situation dans laquelle se trouvent ces personnes qui est difficile. Une personne en situation d'illettrisme a été à l'école, a été scolarisée dans la langue du pays où elle vit, mais son rapport au savoir et aux institutions est souvent douloureux. Dire qu'on n'a pas été capable de « saisir sa chance » n'est pas simple. Dans un pays où la scolarité est obligatoire depuis 130 ans, ne pas maîtriser les compétences de base est culpabilisant...

### Comment apporter sa contribution à la lutte contre l'illettrisme ?

⊕ Tout d'abord être attentif. Les personnes en situation d'illettrisme n'ont pas forcément des problèmes d'expression orale, elles peuvent comprendre et se faire comprendre. Ensuite, il faut faire preuve de bienveillance. Je me souviens de cette déléguée syndicale qui a osé dire qu'elle ne savait ni lire ni écrire, et acceptant de participer à une réunion d'information pour convaincre l'employeur de prendre en compte, dans le plan de formation, la question de la maîtrise des savoirs de base. Si elle a osé en parler, c'est qu'elle s'est sentie en confiance, et qu'elle a compris que les solutions qui pouvaient lui être proposées étaient adaptées. Est-

ce que cette personne entrera facilement dans une démarche de réapprentissage des compétences de base si on lui explique qu'elle a un problème de langue française, de cohésion sociale ? Ce cas est révélateur : ne prenons pas le risque de casser la dynamique de la formation des salariés où les avancées ont été significatives grâce à la mobilisation des partenaires sociaux et aux nouveaux outils créés par la loi du 5 mars 2014 (conseil en évolution professionnel, compte personnel de formation).

### Quels sont les enjeux, aujourd'hui, si on veut poursuivre cette mobilisation avec efficacité ?

⊕ Tout d'abord, il ne faut pas considérer qu'il ne s'agit que d'un problème de maîtrise de la langue : même s'il est important, la problématique est plus globale. Les personnes en situation d'illettrisme sont fragilisées. Elles ont besoin de temps et si on veut que la confiance s'installe, si on souhaite que leur mobilisation soit durable, il faut éviter toute situation qui puisse provoquer une rupture, et prendre appui sur l'expérience et les avancées de ces dix dernières années.

### « Se réunir pour mieux agir », c'est le slogan des acteurs de la lutte contre l'illettrisme ?

⊕ Ce qui au moment de notre création en 2000 pouvait apparaître comme un slogan, est devenu aujourd'hui une véritable méthode de travail qui produit des résultats. Le socle fondateur de cette méthode, ce sont des valeurs partagées, des convictions. Tous les acteurs ont une place. Il n'y a pas de recette miracle. Il s'agit d'abord de trouver ensemble des solutions aux problèmes, de chercher des réponses aux questions que tous se posent. Il faut donner à nos concitoyens, en amont, les moyens d'éviter les ruptures dans leur parcours de vie des personnes. Il faut agir sur tous les fronts et à tous les âges de la vie. La lutte contre l'illettrisme est un sujet où chacun doit prendre la part qui lui revient et se considérer comme un élément constitutif d'un « cercle vertueux ».

## PARCOURS

Éric Nedelec a débuté sa carrière il y a trente-cinq ans comme instituteur. Militant syndical et associatif, il a été permanent d'un mouvement d'éducation populaire. Avant son arrivée à l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) en 2004, il était conseiller en formation continue dans un Greta très engagé dans la lutte contre l'illettrisme. Fort de ses expertises croisées et de son important réseau dans les champs de l'éducation et de la formation, il a d'abord pris en charge la responsabilité du développement des actions de prévention de l'illettrisme et des partenariats indispensables à leurs mises en œuvre. Il coordonne depuis cinq ans le plan national d'action et l'action territoriale de l'ANLCI, et il assure le lien avec tous les grands partenaires de l'agence.

## ANLCI

L'ANLCI a été créée en 2000 sous la forme d'un groupement d'intérêt public (GIP) pour fédérer et optimiser les moyens de l'État, des collectivités territoriales, des entreprises et de la société civile en matière de lutte contre l'illettrisme. Dans ce cadre, l'ANLCI mobilise et travaille avec et pour ceux qui, comme la CFDT, agissent au niveau institutionnel et sur le terrain.  
<http://www.anlci.gouv.fr/>

## QUELQUES CHIFFRES

7 % de la population adulte âgée de 18 à 65 ans scolarisée en France est en situation d'illettrisme, ce qui représente 2 500 000 personnes en métropole. Parmi celles-ci, la moitié a plus de 45 ans, plus de la moitié travaille. 71 % ne parlaient que le français à la maison à l'âge de 5 ans...

Suivez-nous sur  
[sgen.cfdt.fr](http://sgen.cfdt.fr)



# À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat,  
**épargnez quelques mois**  
 et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat.**

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès  
 des **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs.**

**Nouveau**

Une bonification  
 de **35%** pour les  
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : [www.fonctionpublique-chequesvacances.fr](http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr)
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**  
Coût d'un appel local

